Analyse

LES DEFIS DU SERVICE POLITIQUE D'ENTRAIDE ET FRATERNITE POUR 2020

Renaud Vivien et Chloé Martens

Avril 2020

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES CULTURE.BE

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

Nous retranscrivons dans cette analyse l'interview donnée par Renaud Vivien, coordinateur du Service politique d'Entraide à Fraternité à Chloé Martens, chargée de communication d'Entraide et Fraternité. Cet entretien, dont le contenu a été préparé collectivement par les membres du Service politique, permet d'expliquer certains nouveaux défis politiques de l'organisation à la lumière de contexte belge et international, dont l'émergence du Coronavirus.

Le service politique (SP), c'est quoi ? Pourquoi c'est important d'avoir un SP au sein d'Entraide et Fraternité ?

Le secteur politique incarne la troisième mission d'Entraide et Fraternité (E&F). Sa mission consiste à la fois à dénoncer les structures politiques et économiques qui créent de la pauvreté mais aussi à impulser des alternatives au néo-libéralisme. S'il est important de soutenir directement des organisations dans les pays du Sud ou des organisations de terrain en Belgique qui luttent contre la précarité, il est également essentiel d'allier le niveau plus global en s'attaquant aux causes structurelles de l'appauvrissement en Belgique et des inégalités Nord-Sud. C'est ce que nous tentons de faire notamment dans nos analyses, toutes disponibles sur notre site. Sur la base de ces analyses, nous interpellons directement les décideurs politiques belges. Convaincus que le changement du système passe inévitablement par la mobilisation citoyenne, nous travaillons avec les autres départements, dont les départements « communication » et « éducation » afin de rendre nos analyses et nos revendications accessibles au plus grand nombre et ainsi contribuer à des mobilisations citoyennes. Depuis peu, nous avons d'ailleurs dans notre équipe une responsable de la mobilisation citoyenne politique : Isabelle Franck. Enfin, le SP, comme les membres des autres départements d'E&F, participe logiquement aux mobilisations dans la rue pour la juste sociale et climatique. Bref, tout E&F s'occupe de politique !

Pourriez-vous citer quelques « nouveaux » grands défis d'E&F ?

Notre stratégie est de contribuer à éliminer les obstacles au droit des peuples d'accéder aux ressources nécessaires à une agriculture respectueuse de la nature qui leur permette de vivre dignement de leur travail. L'accès à la terre étant évidemment le premier de ces droits. Parmi ces obstacles, il y a les accords de commerce internationaux qui ne font qu'accroître les inégalités Nord-Sud et renforcer l'agriculture intensive. Nous travaillons notamment sur -le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE) et l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les pays du MERCOSUR qui est en cours de négociation (voir encadrés). Ce sont des dangers aussi bien au niveau des droits sociaux que de l'environnement. Ce sont nos deux priorités pour 2020.

Accord commercial UE-Mercosur : de quoi on parle ?

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay) se veut inédit : faciliter les échanges pour un marché économique de 780 millions de consommateurs qui engloberait un quart du PIB mondial (18 000 milliards d'euros). Après 20 ans de négociation, l'Europe et les pays latino-américains ont publié un « accord de principe » en juin 2019 présentant les grandes lignes de l'accord. Souvent caricaturé comme un « échange de voitures contre des vaches », l'agriculture est le domaine qui suscite le plus de craintes et de critiques. L'accord vise à faciliter aux pays du Mercosur d'exporter des matières premières agricoles vers l'Europe, en échange de quoi l'Europe aurait des avantages pour exporter des marchandises de secteurs tels que l'automobile, l'industrie chimique et pharmaceutique, le textile… L'Union européenne supprimera ainsi ses droits de douane pour 92 % des importations en provenance du Mercosur, comme la viande bovine (99 000 tonnes), la volaille (180 000 tonnes), la viande porcine (25 000 tonnes), le riz (60 000 tonnes), ou encore le soja, le sucre, l'éthanol…

Or, les pratiques agricoles, les standards à respecter et les contrôles effectués sont très différents en Europe et en Amérique latine. Par exemple, 74 % des produits phytosanitaires utilisés au Brésil sont interdits en Europe. L'accord renforcera le pouvoir de l'agro-industrie du Mercosur, au détriment de l'agriculture familiale locale, de l'environnement, mais aussi des populations indigènes qui devront faire face à des pressions foncières accentuées par les appétits commerciaux de l'agrobusiness. De plus, les agriculteurs belges et européens dénoncent un accord qui va accentuer une pression sur les prix pour des filières déjà en crise (comme la viande bovine), ainsi qu'une concurrence déloyale. En effet, les normes de bien-être animal et les contrôles sanitaires sont bien plus élevés en Europe que dans les pays du Mercosur, alors que la main-d'œuvre agricole y est bien moins coûteuse. Le traitement du bétail aux antibiotiques, le recours aux hormones de croissance artificiels sont choses courantes outre-Atlantique, sans qu'un système de traçabilité de la viande ne puisse garantir des conditions de production qui respectent les exigences européennes.

Enfin, la croissance des échanges et l'intensification des modes de production agricoles provoqueront également une croissance des émissions de gaz à effet de serre en totale incohérence avec les engagements climatiques de l'accord de Paris ou du tout nouveau Green Deal européen.

C'est pourquoi l'importance du volet agricole de l'accord fait ressurgir les mêmes critiques que pour le TTIP (accord UE-USA) ou le CETA (accord UE-Canada) : les garanties sont jugées insuffisantes pour assurer la survie d'une agriculture durable, la santé des consommateurs, la protection de l'environnement et les droits des populations. Pour toutes ces raisons, E&F s'oppose à ce traité de commerce qui vise avant tout l'augmentation des échanges commerciaux internationaux en considérant les enjeux sociaux, de santé et d'environnement comme des préoccupations de 2e ligne[1] !

[1] En savoir plus ? Lisez notre analyse sur ce traité UE-MERCOSUR sur https://www.entraide.be/les-dessous-de-l-accord-commercial-ue-mercosur

Nous allons aussi faire pression cette année sur le gouvernement belge pour qu'il se positionne en faveur du traité de l'ONU sur les entreprises, en particulier les multinationales (voir encadré). Rendez-vous compte : en 2020, il n'y a toujours aucune règle internationale pour obliger les entreprises à respecter les droits humains et l'environnement. Ce traité est en discussion depuis déjà six ans au sein des Nations Unies mais, pour l'instant, la Belgique et l'Union européenne ne sont toujours pas dans la négociation, ils sont juste observateurs. Le défi ici, pour E&F et les réseaux dans lesquels nous nous impliquons, est de faire monter la pression en Belgique pour qu'elle négocie enfin ce traité en octobre 2020 (date prévue des prochaines négociations).

Un traité international pour lutter contre la criminalisation des mouvements sociaux

Spoliation de terres, non-respect du salaire minimum, illégalité des contrats de travail, exposition des travailleurs à des produits toxiques sans protection, épandage de déchets ou pollution des terres, des cours d'eau… Quand des entreprises sont responsables de violations de droits ou de dommages environnementaux, il est normal que les communautés affectées réagissent. Or, nombreux sont les cas où lorsque les populations exposées aux injustices s'organisent, protestent, revendiquent leurs droits ou demandent des compensations, elles doivent affronter des actes de criminalisation. Intimidation, persécution des leaders, destruction des habitations, actions en justice, violences physiques allant parfois jusqu'à l'assassinat… certaines entreprises ne reculent devant rien pour défendre leurs intérêts.

Ce type de situations nous sont rapportées par nos partenaires philippins, malgaches, guatémaltèques ou congolais, et la population sur place se retrouve souvent démunie. Le traité sur les entreprises et les droits humains vise non seulement à prévenir les violations en exigeant des compagnies privées de respecter les droits des populations, d'analyser les risques et de prendre des mesures en conséquence, mais aussi de faciliter l'accès à la justice pour les victimes et leur assurer une protection en cas de risque pour leur sécurité. Ceci signifie par exemple de garantir un environnement sûr aux activistes et leur famille engagés dans des luttes ou procédures judiciaires afin qu'ils puissent agir à l'abri des menaces et de l'insécurité. Le traité prévoit également la création d'un fonds international pour les victimes afin de mettre à leur disposition une aide juridique et financière. Pour que la lutte pour la justice ne soit pas synonyme d'une mise en péril de sa propre vie, il est essentiel qu'un tel traité contraignant sur les entreprises soit adopté au niveau international!

Nous travaillons aussi sur les projets de coopération de l'État belge au Sud. La Coalition contre la Faim, dont E&F est membre, va prochainement publier une étude qui analyse la part de l'aide publique au développement qui soutient l'agroécologie. Nous pouvons d'ores et déjà dire que les chiffres ne sont pas bons. La majorité des fonds de la coopération belge va dans des projets qui ne soutiennent pas l'agriculture paysanne et écologique. Enfin, nous allons impliquer davantage nos partenaires du Sud dans nos plaidoyers en Belgique, en étroite collaboration avec le département « partenariat international » (DPI) d'E&F.

Est-ce que la crise du COVID-19 a un impact sur votre stratégie politique ?

Oui clairement. Cette crise nous oblige à nous adapter du fait notamment des mesures de confinement en Belgique mais aussi dans tous les pays où E&F a des partenaires[2]. Par exemple, toutes nos réunions prévues an mars avec nos partenaires d'Haïti et les décideurs politiques belges dans la cadre de notre campagne de Carême ont toutes été annulées. Nous avons donc dû réajuster notre stratégie d'interpellation politique. D'autres activités planifiées risquent aussi d'être compromises, comme les déplacements de membres du SP dans les pays où nous avons nos partenaires.

Cette crise mondiale du Coronavirus nous amène aussi de nouveaux défis politiques que nous allons tenter de relever. Parmi des défis, il y a celui de la dette publique, un sujet qui ne figurait pas en tant que tel dans nos priorités politiques. Or, la crise sanitaire et économique du Coronavirus risque d'augmenter encore le poids des dettes des États au détriment des besoins fondamentaux des populations. C'est pourquoi EF a rejoint en mars un appel international demandant un jubilé de la dette[3] ! Cet appel signé par EF est d'autant plus important que cette question des dettes de pays du Sud sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du FMI et de la Banque mondiale. La Belgique, en tant que membre de ces deux organisations internationales, a un rôle important à jouer. Le SP suivra donc de très près ces débats et compte renforcer son travail sur les dettes des États et les institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale). Nous venons d'ailleurs de publier deux nouvelles analyses sur ces organisations internationales qui jouent un rôle clé dans l'endettement des pays du Sud[4].

---

[2] Lire notre analyse, *COVID-19 : Entendre aussi les voix du Sud* ici : https://www.entraide.be/entendre-aussi-la-voix-du-sud

[3] Lire cet appel ici : https://jubileedebt.org.uk/wp-content/uploads/2020/03/A-debt-jubilee-to-tackle-the-Covid-crisis_French.pdf

Dans cet appel, nous exigeons immédiatement l'arrêt du remboursement des dettes en 2020 ainsi que l'octroi de dons aux pays du Sud frappés par l'épidémie. L'annulation de la dette est, en effet, le moyen le plus rapide de libérer des ressources déjà présentes dans les pays, pour faire face dans l'urgence aux crises sanitaires, sociales et économiques résultant de cette pandémie mondiale. C'est également la position de plusieurs représentants politiques du Sud et de la CNUCED (Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement). Dans son rapport du 30 mars, la CNUCED recommande elle aussi un Jubilé de la dette. Ce qui signifie concrètement la suspension immédiate des remboursements suivie d'une annulation massive de dettes publiques.

[4] *La gestion calamiteuse du coronavirus par la Banque mondiale et le FM*I, A lire ici : https://www.entraide.be/la-gestion-calamiteuse-du-coronavirus-par-la-banque-mondiale-et-le-fmi

Pouvez-vous nous citer quelques victoires politiques récentes en lien avec l'action du SP ?

On a eu de belles victoires politiques en 2019 et depuis le début de l'année 2020. La première victoire concerne les accords de gouvernements wallons et bruxellois. On voit vraiment des avancées dans le chapitre de ces accords consacrés au commerce international. Certaines mesures préconisées par EF sont d'ailleurs reprises dans ces accords de gouvernement. Par exemple, il est dit que la région wallonne et la région bruxelloise ne signeront pas d'accord de commerce qui prévoit que les entreprises peuvent porter plainte directement contre un État devant les tribunaux d'arbitrage[5]. C'est important parce que les régions en Belgique peuvent bloquer certains accords de commerce conclus entre l'Union européenne et d'autres pays (comme le Traité UE-Mercosur). En février dernier, le parlement wallon s'est d'ailleurs positionné contre ce traité sur la base de l'accord de gouvernement wallon. Nous nous en réjouissons.

Un autre point positif concerne le Traité sur la charte de l'énergie (TCE). Entraide et Fraternité a réussi à mettre ce traité à l'agenda politique. Ce traité est vieux de 25 ans et pourtant, l'ensemble des députés que l'on a rencontrés ne le connaissaient pas. Nous travaillons pour faire monter la pression, on pose des questions parlementaires, on demande au gouvernement belge de rendre des comptes et de nous communiquer sa stratégie lors de la renégociation de ce traité qui doit avoir lieu à Bruxelles en 2020 (voir encadré).

Énergie : un traité incompatible avec la transition énergétique

TCE. Ces trois lettres ne vous disent très probablement rien. Inconnues du grand public, elles sont, en revanche, bien connues des entreprises transnationales. Synonyme de milliards d'euros pour ces dernières, TCE renvoie à « Traité sur la charte de l'énergie ».
Cet accord international de commerce et d'investissement lie notamment l'Union européenne (UE) (donc la Belgique) et un nombre croissant de pays du Sud s'apprête à le rejoindre. Il constitue l'un des outils privilégiés des entreprises transnationales pour bloquer la transition énergétique.
Alors que les États ont ratifié en 2015 l'Accord de Paris sur le climat, que le Parlement européen a décrété en novembre 2019 l'urgence climatique et que la Commission

---

Le Papergate de la Banque mondiale : un nouveau scandale de corruption classé sans suite ? A lire ici : https://www.entraide.be/un-nouveau-scandale-de-corruption-classe-sans-suite

[5] Sur le sujet de l'arbitrage, lire ces deux analyses d'E&F publiées en 2019 : *Arbitrage : quand les entreprises transnationales bloquent la transition agroécologique,* consultable ici : https://www.entraide.be/arbitrage-quand-les-entreprises-transnationales-bloquent-la-transition

Arbitrage : Les raisons de cette « justice d'exception » et les moyens d'en sortir, consultable ici : https://www.entraide.be/arbitrage

européenne a adopté en décembre 2019 son Green Deal, le Traité sur la charte de l'énergie apparaît aujourd'hui incompatible avec ces engagements des pouvoirs publics sur le climat. À tel point que cet accord fera l'objet d'une renégociation par ses parties prenantes à partir d'avril 2020 à Bruxelles. Ces négociations vont se prolonger tout au long de l'année 2020, 2021, voire 2022 ... L'objectif officiel de l'UE est de mettre le Traité sur la charte de l'énergie en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris.
Entraide et Fraternité, avec d'autres, estime que cet objectif n'est pas réaliste car il requiert l'unanimité des pays signataires et demande dès lors qu'un maximum d'États préparent dès maintenant leur sortie de ce traité[6].

Une autre victoire récente fait suite à la carte blanche publiée en février dans *Le Soir* sur la Banque mondiale[7]. Suite à cette carte blanche, deux députés ont décidé de demander des comptes à la Belgique. La Belgique a une représentante au sein de la Banque mondiale. On va donc demander une audition au sein de la Chambre des représentants pour savoir ce que fait la Belgique au sein de la Banque mondiale, les positions défendues, etc. On voit qu'il y a un intérêt à publier des cartes blanches car elles peuvent avoir un impact politique important.

Il s'agit de victoires provisoires, de « petits pas » mais qui sont importants dans une vision de changement à long terme. Il faut que nous restions vigilants, que nous continuions à diffuser nos analyses, à nous mobiliser et à tisser des alliances avec autres acteurs de la société civile pour avoir plus de poids.

Quelles activités prévoyez-vous en 2020 pour renforcer ces victoires ?

Nous devons être vigilants parce que les gouvernements peuvent toujours s'écarter de leurs propres accords de gouvernement. Nous devons donc maintenir la pression. En 2020, nous allons poursuivre notre travail d'analyse et de mobilisation sur le Traité UE-MERCOSUR et sur le TCE.

Nous allons continuer à poser des questions aux parlementaires parce qu'à travers ces questions, on obtient des informations importantes. Ce sont des informations de première main qu'on va ensuite utiliser dans nos analyses. Ça nous permet d'accroitre encore la pertinence de nos analyses et de maintenir un sujet à l'agenda politique. Nous allons également co-organiser un atelier parlementaire sur les accaparements de terres par *Feronia* en République démocratique du Congo (RDC), une entreprise qui bénéficie de financements de la Belgique. Nous suivons ce dossier depuis plusieurs années déjà avec d'autres organisations.

Comme je l'ai dit aussi, nous allons accroître la pression sur le gouvernement belge en vue des prochaines négociations en octobre sur le traité de l'ONU sur les entreprises. En parallèle, nous travaillons avec nos alliés de la société civile à l'élaboration d'une loi qui réglemente les

[6] En savoir plus ? Lisez notre analyse sur www.entraide.be. Lien raccourci vers l'analyse : https://miniurl.be/r-2wdk

[7] https://www.entraide.be/papergate-vers-un-nouveau-scandale-de-corruption-classe-sans-suite

activités des entreprises belges à l'étranger. Pour ce faire, on a commandé une étude à des universitaires pour explorer toutes les options juridiques possibles pour aboutir à cette loi belge. Cette loi permettra notamment de réglementer les activités des entreprises belges qui se livrent à des accaparements de terre dans les pays du Sud, comme l'entreprise SIAT.

SIAT est l'acronyme de « Société d'investissement pour l'agriculture tropicale ». Présente dans quatre pays africains (Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire et Gabon) ainsi qu'au Cambodge, et exploitant au total plus de 160 000 hectares, cette entreprise belge est spécialisée dans la production d'huile de palme et de caoutchouc. Depuis plusieurs années, des conflits fonciers ont éclaté dans les différentes implantations de SIAT. Les communautés locales protestent contre la présence de cette entreprise sur leurs terres et s'organisent. E&F suit de près ce cas mettant en cause directement des intérêts privés belges, avec ses partenaires de la Coalition contre la faim ainsi que le réseau international CIDSE.

Comment travaillez-vous avec les partenaires d'E&F au Sud ?

En 2020, on va travailler en profondeur sur les accaparements de terres au Sud Kivu en RDC. Ces accaparements constituent un véritable obstacle à l'agriculture paysanne pour nos partenaires. Hélène, ma collègue au service politique, va partir à la rencontre de nos partenaires en RDC avec une chercheuse du CETRI[8] avec qui E&F a l'habitude de travailler. Avec le département partenariat international, nous nous sommes engagés dans une phase de « prospection » de cas d'accaparement de terres impliquant la Belgique. Nous renforçons la lutte des partenaires sur place en documentant les cas dont la Belgique est complice et en interpellant nos élus. Plusieurs partenaires attendent de nous une collaboration à leur plaidoyer.

Notons qu'il y a de plus en plus de cas où les défenseurs des droits humains et de l'environnement sont eux-mêmes criminalisés par leur propre gouvernement. Ils sont empêchés de faire leur travail, ou même tués. Nous nous tenons prêts à réagir au cas où des partenaires et alliés seraient menacés en raison de leur engagement en faveur des droits humains et de l'environnement.

Enfin, nous venons de sortir une étude dont nous sommes fiers et qui s'intitule « Les revendications paysannes haïtiennes : c'est aussi nos oignons ! ». C'est le fruit d'un énorme travail collectif coordonné par nos partenaires haïtiens. Nous sommes partis des revendications des paysans haïtiens en mettant l'accent sur celles qui touchent à l'aspect international. À partir de là, on a formulé des revendications claires pour la Belgique, car la Belgique peut agir pour les revendications des Haïtiens.

Justement, qu'est-ce que la Belgique peut faire pour soutenir le peuple haïtien ?

[8] CETRI : Centre Tricontinental, centre d'étude, de publication et d'éducation sur le développement, les rapports Nord-Sud et les enjeux de la mondialisation en Afrique, en Asie et en Amérique latine. www.cetri.be

Je pense notamment au traité de l'ONU sur les entreprises. Il y a en effet, dans les revendications des Haïtiens, une demande de freiner les accaparements de terres. Et comment freine-t-on un accaparement de terres ? Entre autres, en régulant les activités des entreprises. Il faut des règles, il faut un traité de l'ONU sur les multinationales et il faut également une loi belge. Il faut aussi arrêter ces accords de commerce qui, en plus d'être socialement destructeurs, contribuent au réchauffement climatique. Le réchauffement climatique impacte Haïti encore plus que les autres pays.

Sous la forme d'une pétition, nous allons porter ces revendications du peuple haïtien auprès des décideurs. Ces revendications auront davantage d'impact si le nombre de signataires de la pétition est important. Nous nous donnons jusqu'à octobre (avant les prochaines négociations du traité de l'ONU) pour récolter un maximum de signatures.

Vous aussi, signez la pétition en faveur des revendications paysannes haïtiennes : https://www.entraide.be/petition-haiti_careme2020